



Iron Apple International  
30 Oland Court, Halifax NS  
1-844-485-3330  
[admin@ironapple.net](mailto:admin@ironapple.net)

**Le 2 juin 2016**

No. de certification d'ERB Enterprises : 20160602-0001  
290 Hamilton Road, New Hamburg, Ontario  
800-265-2182

À qui de droit,

La présente lettre vise à certifier qu'**ERB Enterprises** a implémenté avec succès le programme de salubrité alimentaire en camionnage et dispose d'un plan de mesures préventives (PMP) approuvé en matière de salubrité alimentaire. Ce programme est valide depuis le **2 juin 2016**. Ce certificat/statut de conformité est valide pour une période d'une année; afin de maintenir la validité, ce programme sera audité par un auditeur tiers accrédité (SAI Global) à chaque année, ainsi qu'exigé par la réglementation des gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique.

Le contenu et les documents de référence gouvernementaux compris dans le programme de salubrité alimentaire en camionnage sont reconnus à la fois au Canada et aux États-Unis en tant que programme de plan de mesures préventives approuvé en matière de salubrité alimentaire fondé sur l'ARMPC pour le transport et le stockage (entrepôt).

**ERB Enterprises** a également satisfait à toutes les exigences minimales en matière de formation pour la réglementation sur le transport salubre d'alimentation humaine et d'origine animale. Le certificat de conformité PMP d'Iron Apple International comprend également la certification de :

- Conformité avec le plan de mesures préventives.
- Exigences et conformité ARMPC.
- Exigences et conformité PASA.
- Conformité HARPC.
- Réglementation sur le transport salubre d'alimentation humaine et d'origine animale.

ERB Enterprises a implémenté les modèles suivants avec succès et est couverte par le certificat de conformité PMP :

**Programmes préalables** : Il s'agit d'exigences spécifiées par l'ACIA auxquelles toutes les sociétés de camionnage devant être certifiées doivent se soumettre. Celles-ci comprennent; (1) gestion des programmes, (2) hygiène et lutte antiparasitaire, (3) transport, (4) matériel roulant, (5) rappel et traçabilité, (6) personnel et (7) tenue de documents. Les conditions préalables abordent les critères opérationnels qui doivent être contrôlés avant la prise des mesures préventives.

**Chargement réfrigéré/congelé/mixte** : Ce module aborde les exigences qui visent le transport de chargements de produits réfrigérés, de produits congelés et de chargements mixtes de produits réfrigérés et congelés dans le même chargement (chargements à température multiple).

**Terminaux** : Ce module aborde les exigences qui s'appliquent aux installations employées pour les activités quai à quai et à chargement partiel.

**Stockage/entreposage** : Ce module aborde les exigences qui s'appliquent à l'entreposage de produits alimentaires, aussi bien à température contrôlée qu'ambiante. Il s'agit d'un module très complexe et est obligatoire si les produits sont expédiés hors de la province où se situe l'entrepôt, p. ex., marché interprovincial.

Pour plus de précisions concernant la portée de la présente certification, veuillez communiquer avec Iron Apple International au 1 844 485-3330.

Hugh Latimer | CO, Iron Apple International